

Avenant n° 2024-1 À la convention d'objectifs 2022-2025

La présente convention est conclue entre :

Le SIVOM du Secteur de Ligné

3 place de la Perretterie
44850 LIGNE
Tél. : 02 51 12 20 04

Représenté par La Présidente
Mme Anne-Marie CORDIER

Association Accueil Enfance

Pôle Enfance Les Gattières
44850 LE CELLIER

Représentée par les Co-Présidents,
M. Olivier MARMIN et Mme Marie RENAUD

VU la convention d'objectifs 2022-2025 signée par les deux parties en juin 2022 et notamment l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM »

VU la délibération du Comité syndical du 12 juin 2024 fixant le montant des subventions pour l'année 2024

Il convient de modifier la convention d'objectifs 2022-2025 comme suit :

Article 5

Modification de l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM » :

Ainsi pour l'année 2024, le SIVOM a validé lors du comité syndical du 12 juin 2024, la subvention de 26 060 € détaillée comme suit :

Une subvention de fonctionnement d'un montant global de 24 860 € réparti par secteur :

Périscolaire : 13 155 €

ALSH : 11 705 €

Une subvention d'investissement d'un montant de 1 200 €.

Cette subvention est attribuée pour l'achat suivant : Renouvellement des fauteuils enfants.

Elle pourra faire l'objet d'un acompte de 50%, sur présentation des devis et le solde sera versé sur présentation des factures correspondantes dans la limite des montants de celles-ci.

A Ligné, le

Pour le SIVOM du Secteur de Ligné

Mme Anne-Marie CORDIER
Présidente du SIVOM du Secteur de Ligné

A , le

Pour l'association

M. Olivier MARMIN
Co-Président de l'association Accueil Enfance

Mme Marie RENAUD
Co-Présidente de l'association Accueil Enfance

Avenant n° 2024-1 À la convention d'objectifs 2022-2025

La présente convention est conclue entre :

Le SIVOM du Secteur de Ligné

3 place de la Perretterie

44850 LIGNE

Tél. : 02 51 12 20 04

Représenté par La Présidente

Mme Anne-Marie CORDIER

Association les petits pas de jules VERNE

Pôle Enfance

289, avenue de Jules VERNE

44850 LIGNE

Représentée par la Présidente, Madame

Fanny LOREAL

VU la convention d'objectifs 2022-2025 signée par les deux parties en juin 2022 et notamment l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM »

VU la délibération du Comité syndical du 12 juin 2024 fixant le montant des subventions pour l'année 2024

Il convient de modifier la convention d'objectifs 2022-2025 comme suit :

Article 5

Modification de l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM » :

Ainsi pour l'année 2024, le SIVOM a validé lors du comité syndical du 12 juin 2024, la subvention de 84 500 € détaillée comme suit :

Une subvention de fonctionnement petite enfance d'un montant de 81 000 €.

Une subvention d'investissement d'un montant de 3 500 €.

Cette subvention est attribuée pour l'achat suivant : tables repas enfants sur roulettes, tabourets adulte sur roulettes et assises au sol.

Elle pourra faire l'objet d'un acompte de 50%, sur présentation des devis et le solde sera versé sur présentation des factures correspondantes dans la limite des montants de celles-ci.

A Ligné, le

A , le

Pour le SIVOM du Secteur de Ligné

Pour l'association

Mme Anne-Marie CORDIER
Présidente du SIVOM du Secteur de Ligné

Mme Fanny LOREAL
Présidente de l'association

Avenant n° 2024-1 À la convention d'objectifs 2022-2025

La présente convention est conclue entre :

Le SIVOM du Secteur de Ligné

3 place de la Perretterie

44850 LIGNE

Tél. : 02 51 12 20 04

Représenté par La Présidente

Madame Anne-Marie CORDIER

Association Couffé Animation Rurale

Maison de l'enfance C.A.R

Rue de Bogel

44 521 COUFFE

Représentée par les co-présidentes,

Mesdames Élodie JAHAN et Marie

BRANDICOURT

VU la convention d'objectifs 2022-2025 signée par les deux parties en juin 2022 et notamment l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM »

VU la délibération du Comité syndical du 12 juin 2024 fixant le montant des subventions pour l'année 2024

Il convient de modifier la convention d'objectifs 2022-2025 comme suit :

Article 5

Modification de l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM » :

Ainsi pour l'année 2024, le SIVOM a validé lors du comité syndical du 12 juin 2024, la subvention de 39 331 € détaillée comme suit :

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 531 € :

Périscolaire : 4 531 €

Pour l'ALSH : 12 000 €

Jeunesse : 19 000 €

Une subvention d'investissement d'un montant de 3 800 € :

Cette subvention est attribuée pour les achats suivants : Renouvellement des lits et matelas enfants,

Achat d'un comptoir d'accueil, achat d'une machine à laver et d'un sèche-linge

Elle pourra faire l'objet d'un acompte de 50%, sur présentation des devis et le solde sera versé sur présentation des factures correspondantes dans la limite des montants de celles-ci.

A Ligné, le

A , le

Pour le SIVOM du Secteur de Ligné

Pour l'association

Mme Anne-Marie CORDIER
Présidente du SIVOM du Secteur de Ligné

Mesdames Élodie JAHAN et
Marie BRANDICOURT
Co-présidentes de l'association CAR